



MAIRIE DE VALAVOIRE

04250

09.64.26.62.50

mairie-de-valavoire@wanadoo.fr

## PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du vendredi 16 décembre 2021

**Présents :** Magali COLOMBERO, Robert LIEUTIER, Hervé MIRAN, Véronique PICHON, Christiane RICHIER-PEIRETTI.

Sophie SACCHETTI assiste à la réunion.

Absentes excusées : /

Pouvoir : Monique SEVIKIAN donne pouvoir à Magali COLOMBERO.

Secrétaire de séance : Robert LIEUTIER

Début : 14h30

- **APPROBATION PV DU 16 Septembre 2021**

Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires sur le PV du 16 septembre 2021.

Mme PEIRETTI demande que le terme « inadmissible » soit remplacé par « dommageable » en ce qui concerne l'éclairage du jeu de boules. Véronique PICHON arrive à 14h35.

Le conseil approuve à l'unanimité le PV.

- **DELIBERATIONS**

- Demande de Fonds de concours CCSB**

**Vote = 6 voix « pour »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5214-16 V,  
Vu la délibération du conseil communautaire n° 46-21 du 29 mars 2021, portant mise en œuvre d'un fonds de concours d'urgence,

Considérant que la commune de Valavoire, confrontée à une situation imprévue suite à des intempéries nécessitant la réalisation de dépenses d'investissement exceptionnelles, a réalisé l'opération de réfection de la voie communale reliant Valavoire à Authon et du radier du Graveyron pour un montant de 25 780.00 € HT et que, dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la CCSB,

Considérant que le Bureau communautaire réuni le 10 mai 2021 a donné un avis favorable de principe à l'attribution du fonds de concours d'urgence pour cette opération,

Considérant que la commune a reçu :

FODAC 2020 : 10 066.00 €

FRAT 2020 (en attente de versement) : 7 980.00 €

DETR 2021 (en attente de versement) : 789.00 €

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la commune, conformément au plan de financement ci-dessous :

Coût de l'équipement : 25 780.00 € HT

Autofinancement communal : 3472.50 €

Fonds de concours CCSB : 3472.50 €

### **Convention de déneigement 2021-2022**

**Vote = 6 voix « pour »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le déneigement des voies communales est assuré par l'entreprise de Monsieur Patrice COLOMBERO pour le village, la Bourrasse, le chemin du Clot et le chemin du Claux.

Monsieur le Maire informe qu'il convient de renouveler la convention signée avec Monsieur Patrice COLOMBERO, pour la saison hivernale 2021-2022, cette convention étant annuelle et non reconductible tacitement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**DECIDE** de renouveler la convention de déneigement avec Monsieur Patrice COLOMBERO pour la saison hivernale 2021-2022 ;

**RAPPELLE** que le tarif horaire est de 70.00 € (pas de TVA), concernant le déneigement des voies communales (La Bourrasse, Le Claux et le Clot) et les rues du village avec la fraise à neige effectué par l'entreprise de Monsieur Patrice COLOMBERO,

**RAPPELLE**, comme pour la convention 2020-2021, que les opérations de déneigement seront ordonnées par Monsieur le Maire ou ses représentants désignés, Monsieur Patrice COLOMBERO s'engageant à prévenir en amont Monsieur le Maire ou ses représentants si le Département lui a demandé d'intervenir sur la route départementale,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Il conviendrait de clarifier la situation quand Patrice n'est pas disponible, est-ce qu'un autre conducteur peut se charger du déneigement ?

### **Avis du conseil municipal sur le projet de Pacte de Gouvernance de la CCSB**

**Vote = 6 voix « pour »**

Par délibération du 29 juillet 2020, le conseil communautaire a approuvé le principe de l'élaboration d'un Pacte de Gouvernance entre la CCSB et ses 60 communes membres, en application des dispositions de l'article L.5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce Pacte doit être adopté par le conseil communautaire après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de 2 mois après la transmission du projet de Pacte.

Le projet de Pacte a été transmis à M. le Maire par M. le Président de la CCSB le 8 novembre 2021.

Le Pacte de Gouvernance s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration continue du fonctionnement de la CCSB. Il a pour ambition de clarifier et outiller le processus d'élaboration des décisions et d'aller plus loin dans la gouvernance collective de l'intercommunalité.

Il a été préparé par un comité de pilotage représentatif de la diversité des élus siégeant au conseil communautaire.

Le Pacte est construit autour de 6 orientations :

- Adapter la gouvernance au changement d'échelle

Le Pacte propose la mise en place de conférences territoriales (avec les 3 sous-territoires identifiés pour le SCoT) ayant pour objectifs de :

- faire remonter les préoccupations des communes,
- recueillir l'avis des sous-territoires sur les projets communautaires,
- expliquer les décisions communautaires.

Le Pacte propose aussi que les commissions puissent être organisées par visio-conférence à partir des pôles de la CCSB.

- Adapter la gouvernance au caractère rural du territoire

Le Pacte propose de permettre aux communes qui ne disposent que d'un représentant à la CCSB de désigner un ou deux délégués supplémentaires participant aux commissions et aux groupes de travail intercommunaux.

- Adapter la gouvernance au mode de désignation des conseillers communautaires

Le Pacte propose l'élaboration d'un projet de territoire pour définir un référentiel politique et stratégique partagé.

- Améliorer l'information des élus

Le Pacte propose de :

- renforcer l'acculturation des élus à la connaissance du territoire et leur montée en compétence sur les questions de la gestion publique ( organiser des formations adaptées à l'échelle de la CCSB)

- mettre à disposition des élus des fiches de synthèse sur les différentes politiques mises en œuvre par la CCSB
- développer un Intranet dédié aux élus
- Améliorer la mise en débat

Le Pacte propose de :

- désigner les commissions comme instances principales de mise en débat, parallèlement aux conférences territorialisées,
- former les présidents de commission à la mise en débat, aux techniques de facilitation de la prise de parole et à la synthèse des points de vue exprimés,
- recourir à un tiers médiateur pour l'organisation des débats les plus stratégiques
- Améliorer les conditions d'expression des divergences

Le Pacte propose de mettre en place le vote électronique anonyme.

***Vu l'article L.5211-11-2 du CGCT ;***

***Vu la délibération du conseil communautaire n° 82-20 du 29 juillet 2020 ;***

***Vu le projet de Pacte de Gouvernance transmis à M. le Maire par M. le Président de la CCSB le 8 novembre 2021 ;***

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **EMET** un avis défavorable au Pacte de Gouvernance proposé par la CCSB,
- **EMET** un avis favorable à un pacte incluant un bureau proportionnel correspondant aux élections et au vote anonyme électronique.

**Demande de DETR 2022 - Priorité N°1**

**Vote = 6 voix « pour »**

Monsieur le Maire propose d'effectuer une demande de DETR au titre de l'année 2022 - Priorité

N°1 pour le projet suivant :

**Infrastructures du village**

Le montant de ce projet est évalué à 40 645 € HT et il concernera la reconstruction de la piste de la grotte du déserteur, les travaux d'aménagement des zones de stationnement et l'extension du réseau d'éclairage public.

COÛT de l'OPERATION :

Reconstruction de la piste : 18 160 € HT

Parkings haut et bas : 19 160 € HT

Eclairage public : 3 325 € HT

Total : 40 645 € HT

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

DETR 2022 : 20 322.50 € (50% - taux maximum)

Auto-Financement : 20 322.50 € (50%)

**Total Opération HT : 40 645.00 € (100%)**

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'approuver** le projet proposé par Monsieur le Maire,
- **D'approuver** le plan de financement présentés ci-dessus,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche nécessaire et signer tout document, convention, avenant y afférent.

**Demande de DETR 2022 - Priorité N°2**

**Vote = 5 voix « pour »**  
**1 abstention**

Monsieur le Maire propose d'effectuer une demande de DETR au titre de l'année 2022 - Priorité N°2 pour le projet suivant :

**Nouvelle Mairie**

Le montant de ce projet est évalué à 129 413.50 € HT et il concernera l'acquisition d'un bâtiment suivie de travaux afin d'y créer une mairie accessible aux personnes à mobilité réduite et adaptée aux règles à appliquer en temps de pandémie comme c'est le cas actuellement.

COÛT de l'OPERATION :

Acquisition du bâtiment : 96 000.00 € HT

Frais d'acte : 10 000.00 € HT

Aménagement : 23 413.50 € HT

Total : 129 413.50 € HT

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

DETR 2022 : 77 648.10 € (60% - taux maximum)

Auto-Financement : 51 765.40 € (40%)

**Total Opération HT : 129 413.50 € (100%)**

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité :**

- **D'approuver** le projet proposé par Monsieur le Maire,
- **D'approuver** le plan de financement présentés ci-dessus,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche nécessaire et signer tout document, convention, avenant y afférent.

C'est un projet qui permet à la commune de se positionner sur l'acquisition de ce bâtiment. Il sera fait une étude plus précise après avis de Mme la Trésorière.

### **Demande de DETR 2022 - Priorité N°3**

**Vote = 6 voix « pour »**

Monsieur le Maire propose d'effectuer une demande de DETR au titre de l'année 2022 - Priorité N°3 pour le projet suivant :

#### ***Acquisition d'un véhicule 4x4 pick-up et lame de déneigement***

Le montant de ce projet est évalué à 13 087.00 € HT et il concernera l'acquisition d'un véhicule 4x4 pick-up et lame de déneigement.

COÛT de l'OPERATION :

Acquisition du véhicule : 11 004.50 € HT

Lame à neige : 2 082.50 € HT

TOTAL : 13 087.00 € HT

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

*DETR 2022* : 9 160.90 € (70% - taux maximum)

*Auto-Financement* : 3 926.10 € (30%)

**Total Opération HT : 13 087.00 € (100%)**

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'approuver** le projet proposé par Monsieur le Maire,
- **D'approuver** le plan de financement présentés ci-dessus,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche nécessaire et signer tout document, convention, avenant y afférent.

### **Projet communal 2021-2026**

**Vote = 6 voix « pour »**

Monsieur le Maire propose d'entériner le projet qui a été développé lors de la réunion du 5 novembre 2021 et dont voici les grands axes :

#### **1) Rationnaliser les structures**

a.i. Créer une Nouvelle Mairie

(Par exemple achat Maison AILHAUD, ou construction)

- Plus d'espace (constat d'exiguité des locaux en particulier lors de la pandémie), bureau, salle du conseil, espace extérieur, garage
- Accès handicap (obligation légale) et livraisons
- Acquisition de patrimoine bâti
- Développements dans l'ancienne Mairie : bibliothèque, associations, réunions, archives (ou revente)

a.ii. Maitriser l'urbanisme

Réglementer le futur en créant une carte communale, faute de PLU (ou PLUi)

- Zones constructibles
- Préservation du cadre bâti ancien

- Droit de préemption
- Traitement des dossiers...

## **2) Développer les ressources de la commune**

### ***M) L'Eau***

- Entretien des ressources connues
- Rechercher de nouvelles ressources sur tout le territoire communal
- Stocker → Réserves (eau de consommation et réserve incendie)
- Conserver la compétence eau

### ***N) Les ressources énergétiques***

- Vers une autonomie énergétique !
- Panneaux photovoltaïques sur « ombrelles »
- Micro centrale
- Eolienne → petits projets locaux

### ***O) Les communications***

Internet Arrivée de la Fibre, (ou antennes 5G?)

Voirie

- Entretien de l'existant
- Restauration des réseaux de pistes, sentiers, chemins ruraux

### ***P) Protéger la ressource-nature***

- Adhésion au projet du Parc Régional
- Gestion de la chasse
- Réglementation des espaces naturels,
- état et protection de la biodiversité

### ***E) Ressources financières***

- créer (ou acquérir) un 2ème logement communal

## **3) Faire vivre la commune**

### ***A) Des animations***

- Retrouver le lien entre habitants autour de manifestations diverses , comité des fêtes , Vivre Culture.....
- Accueillir raisonnablement l'afflux des périodes estivales :
  - règlements , arrêtés, signalisation ciblée
- choix des orientations « touristiques » (critères à définir de protection des espaces naturels, options à valoriser)

### ***B) Des équipements pour la population (liste non-exhaustive)***

- Point d'eau baignade
- Cabane d'alpage
- Mobilier urbain
- Facilitation de l'accès à l'eau d'arrosage
- Plantations
- Rucher
- Point de recharge véhicules électriques

### ***C) Faciliter l'arrivée des personnes souhaitant s'installer***

*Valoriser l'habitat actuel, le cadre de vie et les communications, aides à la rénovation...*

#### ***D) Des services***

- Coupes affouagères
- garder les services publics, Poste, collecte OM, services administratifs mairie...
- garder la maîtrise des taxes et du prix de l'eau.
- Aide à domicile , livraisons

#### **Questions diverses**

- Vivre culture 2022

Il conviendra de choisir un spectacle assez rapidement parmi les propositions de Léna.

- Point sur les projets en cours

- Questionnaire SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) CCSB  
Distribuer aux membres présents pour un retour début janvier 2022.

Le prochain conseil municipal sera fixé ultérieurement.

FIN de la SEANCE : 16h00